

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017</p>
--

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- L'indemnité de conseil au taux de 100 % pour Mme Mireille THIOT, receveur municipal à la trésorerie de Mondoubleau.
- Le renouvellement du contrat Segilog pour les logiciels spécifiques de mairie pour 3 ans d'un montant de 2 250 €/an et de 250 €/an pour la maintenance et les formations.
- Le renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « les Fourneaux » pour l'entreprise Minier.
- La modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes avec le transfert de la compétence GEMAPI au 01/01/2018.
- Le refus d'attribuer une subvention à l'association Vendôme Associations.
- Le choix de la Caisse d'Epargne pour la souscription d'un emprunt de 32 000 € sur 7 ans au taux fixe de 0.68 % pour l'achat de la maison Cayron.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER